

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

*Je commence en citant le nom de Allah,
Celui Qui accorde Sa miséricorde à toutes les créatures dans
le bas monde mais aux seuls croyants dans l'au-delà, Celui
Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants*

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ

La louange est à Allah le Seigneur des mondes,

وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ

*Que l'honneur et l'élévation en degrés soient accordés à
notre maître Mouhammad le Messager de Allah,
ainsi que la préservation de sa communauté
de ce que le Prophète craint pour elle.*

Khoutbah n°928

Le vendredi 7 juillet 2017, correspondant au 13 *Chawwal* 1438 de l'Hégire

Le Paradis et l'enfer

*Al-hamdu lil-Lahi¹ wassalatou wassalamou ^ala sayyidina Mouhammadir-raçouli l-Lah ;
ya 'ayouha l-Ladhma 'amanou t-taqou l-Lah.*

La louange est à *Allah*, Celui Qui fait exister les choses à partir du néant, Celui Qui fait retourner les créatures à la mort après la vie et Il les fait retourner à nouveau à la vie après la mort, Celui Qui n'a pas besoin de sa création et ses créatures ont besoin de Lui et Qui est digne de louange, Celui Qui accorde un large pardon et fait subir un châtiment intense. Celui qu'Il guide, c'est lui le bienheureux dans l'au-delà qui était sur la rectitude, et celui qu'Il égare, c'est lui le malheureux dans l'au-delà qui était éloigné du bien, et celui qu'Il dirige sur le droit chemin vers la voie de la sauvegarde et à qui Il a accordé la réussite d'y parvenir, c'est lui le bien guidé. Il sait ce qui est apparent et ce qui est dans les fors intérieurs, ce qui est caché et ce qui est connu, et Son agrément est plus proche que la veine du cou de celui qui recherche Son agrément. Il a divisé les créatures en deux parties et les a ordonnées en deux rangs, un groupe dans les jardins du Paradis et un groupe dans les flammes de l'enfer. Il a donné envie d'obtenir Sa récompense et Il a dégouté de subir Son châtiment, et c'est à *Allah* que reviennent les preuves incontestables. Ainsi, qui pratiquera les œuvres de vertu, ce sera en sa faveur, et qui aura nui, ce sera contre lui, et votre Seigneur n'est en aucun cas injuste envers Ses esclaves.

Et je demande à *Allah* qu'Il élève en degré et qu'Il honore davantage notre maître *Mouhammad* et qu'Il l'apaise quant au sort de sa communauté, ainsi que sa famille et ses compagnons bons et purs.

¹ Il s'agit des piliers selon *Ach-Chafi'iyy* pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.

Ayant dit cela, esclaves de *Allah*, je vous recommande ainsi qu'à moi-même, de craindre *Allah ta^ala Al-Aliyy Al-Adhim*, Lui qui dit dans une 'ayah explicite de Son Livre :

﴿ لَا يَسْتَوِي أَصْحَابُ النَّارِ وَأَصْحَابُ الْجَنَّةِ هُمُ الْفَائِزُونَ ﴾

[*sourat Al-Hachr / 20*] (*la yastawi 'as-habou n-nari wa 'as-habou l-jannah ; 'as'habou l-jannati houmou l-fa'iżoun*) ce qui signifie: « **Les gens de l'enfer et les gens du Paradis ne sont pas équivalents. Les gens du Paradis, ce sont eux les gagnants.** »

Mes frères de foi, celui qui est intelligent, celui qui est perspicace, c'est celui qui prend des provisions de sa vie d'ici-bas pour son au-delà. C'est celui qui ne vend pas son au-delà contre un bien du bas monde. Au Jour du jugement une partie des gens iront au Paradis et une partie en enfer. Il s'agit des deux résidences, les gens n'en auront pas d'autre. Alors vois, mon frère laquelle tu choisis pour toi-même !

Le Paradis a été préparé pour les croyants alors que l'enfer a été préparé pour les mécréants. Et les gens de l'enfer ne sont pas équivalents aux gens du Paradis. La nourriture des gens du Paradis est telle qu'Il le dit *ta^ala* :

﴿ وَفَاكِهَةٌ مِّمَّا يَتَخَيَّرُونَ ﴾

[*sourat Al-Waqi^ah / 20-21*] (*wafakihatim mimma yatakhayyaroun ; walahmi tayrin mimma yachtahoun*) ce qui signifie : « **Et des fruits qu'ils choisissent et la chair d'oiseau qu'ils désirent.** »

Et tout comme Il le dit *azza wajall* :

﴿ قُطُوفُهَا دَانِيَةٌ كُلُوا وَأْشَرِبُوا هَنِيئًا بِمَا أَسْلَفْتُمْ فِي الْأَيَّامِ الْخَالِيَّةِ ﴾

[*sourat Al-Haqqa / 23-24*] (*qoutoufouha daniyah ; koulou wachrabou hani'an bima 'aslafoum fil-'ayyami l-khaliyah*) ce qui signifie : « **Les arbres dont les fruits sont proches [faciles à cueillir], mangez et buvez en paix, c'est une rétribution pour ce que vous avez accompli dans des jours révolus.** »

Pour ce qui est de la nourriture des gens de l'enfer, elle est telle que *Allah ta^ala* le dit :

﴿ لَيْسَ لَهُمْ طَعَامٌ إِلَّا مِنْ ضَرِيعٍ لَا يُسْمِنُ وَلَا يُغْنِي مِنْ جُوعٍ ﴾

[*sourat Al-Ghāchiyyah / 6-7*] (*layça lahoum ta^amoun 'il-la min dari^, la yousminou wala youghni min jou^*) ce qui signifie : « **Ils n'auront pas d'autre nourriture que du *dari^* qui ne développe pas [le corps] et qui ne fait pas passer la faim.** »

Le *dari^* est un arbre à l'apparence très laide, il a une très mauvaise odeur et ses fruits ont un goût très détestable tout comme *Allah ta^ala* le dit :

﴿ إِنَّ شَجَرَةَ الرَّقْوُمَ طَعَامُ الْأَثِيمِ كَالْمُهْلِ يَغْلِي فِي الْبُطُونِ كَغْلِ الْحَمِيمِ ﴾

[*sourat Ad-Doukhan / 43-46*] (*'inna chajarata z-zaqqoumi ta^amou l-'athim, kal-mouhli yaghli fi l-boutoun, kaghalyi l-hamim*) ce qui signifie : « **Le *zaqqoum* est un arbre qui sera la nourriture**

pour les désobéissants, il sera comme la lie de l'huile ; ce sera en ébullition dans les ventres, comme l'ébullition de l'eau extrêmement chaude. »

Et tout comme *Allah ta^ala* dit :

﴿ وَلَا طَعَامٌ إِلَّا مِنْ غِسْلِينَ ﴾ ٣٦ ﴿ لَا يَأْكُلُهُ إِلَّا الْخَاطِئُونَ ﴾ ٣٧ ﴾

[*sourat Al-Haqqa / 36-37*] (*wala ta^amoun 'il-la min ghislin ; la ya'koulouhou 'il-la l-khati'oun*) ce qui signifie : « Ils n'auront pas d'autre nourriture que le *ghislin* que seuls les désobéissants consommeront. »

Mes frères de foi, les gens de l'enfer et les gens du Paradis ne sont pas équivalents. La boisson des gens du Paradis et la boisson des gens de l'enfer ne sont pas équivalentes. Les gens du Paradis auront pour boisson de *ar-rahiq*, qui est une source au Paradis embaumée de musc dans des récipients qui sont scellés de musc et mélangé avec du *tasnim* qui est également une source au Paradis d'un très haut degré.

Allah ta^ala dit :

﴿ يُسَقَونَ مِنْ رَّحِيقٍ مَّخْتُومٍ ﴾ ٣٨ ﴿ خَتَمْهُ مِسْكٌ وَفِي ذَلِكَ فَلَيْتَنَا فَيْسِ الْمُتَنَافِسُونَ ﴾ ٣٩ ﴾ وَمِرَاجُهُ مِنْ تَسْنِيمٍ ﴾ ٤٠ ﴿ عَيْنًا يَشَرِبُ بِهَا الْمُقَرَّبُونَ ﴾ ٤١ ﴾

[*sourat Al-Moutaffifin / 25-28*] (*yousqawna min rahiqin makhtoum ; khitamouhou miskoun wafi dhalika falyatanafaci l-mutanafiqoun ; wamizajouhou min tasnim ; ^aynan yachrabou biha l-mouqarrabou*) ce qui signifie : « Ils recevront comme boisson du *rahiq* scellée par du musc ; que les gens se concurrencent dans le bien pour l'obtenir. Il est mélangé avec du *tasnim* qui est une source de laquelle vont boire ceux qui ont les plus hauts degrés. »

Quant à la boisson des gens de l'enfer, il s'agit d'une eau extrêmement chaude.

﴿ لَا يَذُوقُونَ فِيهَا بَرْدًا وَلَا شَرَابًا ﴾ ٤٢ ﴿ إِلَّا حَمِيمًا وَغَسَاقًا ﴾ ٤٣ ﴾

[*sourat An-Naba' / 24-25*] (*la yadhouqouna fiha bardan wala charaba ; 'il-la hamiman waghassaga*) ce qui signifie : « Ils ne goûteront ni fraîcheur ni boisson, si ce n'est une boisson extrêmement chaude - du *hamim* - et du *ghassaq* »

Le *hamim* c'est une boisson qui est extrêmement chaude et le *ghassaq*, c'est ce qui coule de la peau des gens de l'enfer. Ce sont les anges du châtiment qui leur donneront à boire, de sorte que leurs intestins s'en déchireront. Il dit *ta^ala* :

﴿ وَإِنْ يَسْتَغْيِثُوا بِمَا إِنَّ الْوُجُوهَ بِئْسَ الشَّرَابُ وَسَاءَتْ مُرْتَفَقًا ﴾ ٤٤ ﴾

[*sourat Al-Kahf / 29*] (*wa 'in yastaghithou youghathou bima 'in kal-mouhli yachwi l-woujouha bi'sa ch-charabou wasa 'at mourtafaqa*) ce qui signifie : « S'ils demandent du secours, ils seront secourus par de l'eau comme la lie de l'huile extrêmement brûlante, qui brûlera les visages dès qu'elle s'en rapprochera ! Quelle mauvaise boisson et quelle mauvaise demeure ! »

Mes frères de foi, les vêtements des gens du Paradis et les vêtements des gens de l'enfer ne sont pas équivalents. Allah ta^ala dit :

﴿ عَالِيهِمْ ثِيَابٌ سُندُسٍ حُضْرٌ وَإِسْتَبْرَقٌ وَحَلْوًا أَسَاوَرٌ مِنْ فِضَّةٍ وَسَقَاهُمْ رَبُّهُمْ شَرَابًا طَهُورًا ﴾ (٢١)

[*sourat Al-'Insan / 21*] (^aliyahoum thiyabou soundoucin khoudroun wa'istabraqoun wahoullou 'aqawira min fiddatin waqaqahoum Rabbouhoum charaban tahoura)

Les vêtements des gens du Paradis sont des vêtements en soie fine (*soundous*) et en soie épaisse ('*istabraq*). Ils auront des parures, des bracelets en argent et leur Seigneur leur donnera à boire des boissons pures. Quant aux gens de l'enfer, leurs vêtements seront de feu. Il dit *ta^ala* :

﴿ فَالَّذِينَ كَفَرُوا قُطِعَتْ لَهُمْ ثِيَابٌ مِنْ نَارٍ يُصْبَثُ مِنْ فَوْقِ رُءُوسِهِمُ الْحَمِيمُ ﴾ (١٩)

[*sourat Al-Hajj / 19*] (fal-ladhina kafarou qoutti^at lahoum thiyaboun min narin yousabbou min fawqi rou ouqihimou l-hamim) ce qui signifie : « **Ceux qui ont mécréu, des vêtements de feu leur seront découpés et de l'eau extrêmement chaude sera déversée par-dessus leur tête.** »

Mes frères de foi, l'aspect des gens du Paradis et l'aspect des gens de l'enfer ne sont pas équivalents. Les gens du Paradis seront à l'image de leur père 'Adam ^alayhi s-salam', soixante coudées de haut sur sept coudées de large, ils auront un très beau visage, ils seront semblables à *Youcouf As-Siddiq* dans sa beauté. Quant aux gens de l'enfer, *Allah* augmente leur taille pour que leur châtiment augmente au point qu'au Jour du jugement, la molaire d'un mécréant sera de la taille de la montagne de '*Ouhoud*'. Entre ses épaules, il y aura la distance de trois jours de marche. Chaque fois que leur peau sera brûlée, ils seront recouverts d'une autre peau. Il dit *ta^ala* :

﴿ كُلَّمَا نَصِبَتْ جُلُودُهُمْ بَدَّلَنَا هُمْ جُلُودًا غَيْرَهَا لَيَذُوقُوا الْعَذَابَ ﴾ (٥)

[*sourat An-Niqa' / 56*] (koullama nadijat jouloudouhoum baddalanahoum jouloudan ghayraha liyadhouqou l-adhab) ce qui signifie : « **Chaque fois que leur peau sera brûlée, Nous la leur changerons par une autre peau pour qu'ils goûtent au châtiment.** »

Mes frères de foi, notre Seigneur *tabarak wata^ala* dit au sujet des gens de l'enfer :

﴿ إِذَا أُلْقُوا فِيهَا سَمِعُوا لَهَا شَهِيقًا وَهِيَ تَفُورُ ﴾ (٧)

[*sourat Al-Moulk / 7*] ('idha 'oulqou fiha sami^ou laha chahiqan wahiya tafour) ce qui signifie : « **Lorsqu'ils y sont projetés, l'enfer émettra un braillement alors qu'il sera en ébullition.** »

Ainsi lorsque les mécréants seront jetés en enfer, ils y seront lancés comme du bois dans un feu immense et l'enfer émettra un son qui est très laid comme le braiement d'un âne tellement le feu se consumera et bouillira. Quant aux gens du Paradis, ils n'entendront au Paradis rien de laid, de mauvais ni de dérangeant. *Allah ta^ala* dit :

﴿ لَا يَسْمَعُونَ فِيهَا لَغْوًا وَلَا تَأْثِيمًا إِلَّا قِيلًا سَلَامًا ﴾ (٦)

[sourat Al-Waqi'ah / 25-26] (*la yasma^ouna fiha laghwan wala ta'thima* ; *'il-la qilan salaman salama*) ce qui signifie : « Ils n'entendront ni mauvaise parole, ni péché ; ils entendront des paroles de salutations. »

Mes frères de foi, que chacun d'entre nous se rende des comptes et qu'il considère ce qu'il a préparé comme provision pour le jour de la résurrection afin qu'il soit au nombre de ceux au sujet desquels il est parvenu :

﴿ وُجُوهٌ يَوْمٌ يُذِيقُهَا رَاضِيَةً ﴿٨﴾ لِسَعْيِهَا رَاضِيَةً ﴿٩﴾ فِي جَنَّةٍ عَالِيَّةٍ ﴿١٠﴾ لَا تَسْمَعُ فِيهَا لَغْيَةً ﴿١١﴾ فِيهَا عَيْنٌ جَارِيَّةٌ ﴿١٢﴾ فِيهَا سُرُرٌ مَرْفُوعَةٌ ﴿١٣﴾ وَأَكْوَابٌ مَوْضُوعَةٌ ﴿١٤﴾ وَنَمَارِقٌ مَصْفُوفَةٌ ﴿١٥﴾ وَزَرَابٌ مَبْثُونَةٌ ﴿١٦﴾

[sourat Al-Ghashiyah / 8 à 16] (*woujouhoun yawma' idhi n-na^imah* ; *liqa^yihā radiyah* ; *fī jannatin aliyah* ; *la tasma^ou fiha laghiyah* ; *fiha ^aynou jariyah* ; *fiha sourouroun marfou^ah* ; *wa'akwaboun mawdou^ah* ; *wanamariqou masfoufah* ; *wazarabiyyou mabthouthah*) ce qui signifie : « Il y aura des visages réjouis ce jour-là, satisfaits de ce qu'ils auront accompli, dans un Paradis élevé où ils n'entendront aucune mauvaise parole, où couleront des sources d'eau, où il y aura des lits élevés, des verres posés [à proximité], des coussins alignés et des tapis étalés. »

Alors que l'on considère ce que l'on a préparé comme provisions, par crainte d'être au nombre de ceux au sujet desquels il est parvenu :

﴿ وُجُوهٌ يَوْمٌ خَاسِعَةٌ ﴿١﴾ عَامِلَةٌ نَّاصِبَةٌ ﴿٢﴾ تَصْلَى نَارًا حَامِيَةٌ ﴿٣﴾ تُسْقَى مِنْ عَيْنٍ عَانِيَةٌ ﴿٤﴾ لَيْسَ لَهُمْ طَعَامٌ إِلَّا مِنْ ضَرِيعٍ ﴿٥﴾ لَا يُسْمِنُ وَلَا يُغْنِي مِنْ جُوعٍ ﴿٦﴾

[sourat Al-Ghashiyah / 2 à 7] (*woujouhoun yawma'idhin khachi^ah* ; *^amilatoun nasibah* ; *tasla naran hamiyah* ; *tousqa min ^aynin 'aniyah* ; *layqa lahoun ta^amoun 'il-la min dari^* ; *la yousminou wala youghni min jou^*) ce qui signifie : « il y aura ce jour-là des visages [de gens] humiliés, qui endureront et qui souffriront, Ils entreront dans un feu très ardent, ils seront abreuvés d'une source d'eau extrêmement chaude. Ils n'auront pas d'autre nourriture si ce n'est du *dari^* qui ne développe pas [le corps] et ne fait pas passer la faim. »

Et un poète a dit ce qui signifie :

La mort est telle une porte par laquelle chacun devra passer,

Ah si seulement je savais quelle sera ma demeure une fois passé(e) !

La demeure sera un jardin du Paradis si tu agis conformément à ce que le Seigneur agrée

Mais ce sera l'enfer si tu fais preuve de défaillance

Ce seront deux demeures, que les gens vont occuper

Alors, regarde bien où tu souhaites aller

Regarde mon frère musulman ce que tu as préparé, pour quelle résidence tu t'es préparé car dans l'au-delà il n'y a pas d'autre résidence, si ce n'est le Paradis ou l'enfer. Et les gens du Paradis et de l'enfer ne sont pas équivalents.

Préserve-toi toi-même ainsi que ta famille du feu en apprenant ce que *Allah* t'a ordonné d'apprendre comme religion, accomplis ce que *Allah* t'a ordonné d'accomplir et évite ce qu'il t'a interdit de faire afin d'être sauvé dans l'au-delà, sauvé d'un feu dont le combustible sera constitué d'hommes et de pierres.

Notre Seigneur *tabaraka wata^ala* dit :

﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا قُوْا أَنفُسَكُمْ وَأَهْلِيْكُمْ نَارًا وَقُوْدُهَا النَّاسُ وَالْحِجَارَةُ عَلَيْهَا مَلَائِكَةٌ ۚ ۗ غِلَاظٌ شَدَادٌ لَا يَعْصُوْنَ اللَّهَ مَا أَمْرَهُمْ وَيَقْعُلُونَ مَا يُؤْمِرُوْنَ ۚ ۷﴾

[*sourat At-Tahrim* / 7] (*ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou gou 'anfouçakoum wa 'ahlifikoum naran waqoudouha n-naçou wal-hijarah ; ^alayha mala'ikatoun ghiladhoun chidad ; la ya^souna l-Laha ma 'amarahoum wayaf'alouna ma you'maroun*) ce qui signifie : « Ô vous qui êtes croyants, préservez-vous ainsi que vos familles, d'un feu dont le combustible sera constitué d'hommes et de pierres. Un feu qui est à la charge d'anges forts et rudes, qui ne désobéissent pas à *Allah* en ce qu'il leur ordonne et qui font ce qu'il leur est ordonné de faire. »

Que *Allah* me préserve ainsi que vous du feu de l'enfer.

Après avoir tenu mes propos, je demande que *Allah* me pardonne ainsi qu'à vous-mêmes.

Second Discours² :

Al-hamdou lil-Lahi wassalatou wassalamou ^ala sayyidina Mouhammadir-raçouli l-Lah ; ya 'ayouha l-Ladhina 'amanou t-taqou l-Lah.

Allahoumma ghfir lil-mou'minina wal-mou'minat.

² Il s'agit des piliers selon *Ach-Chafi'iyy* pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.